COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 10.V.1993 [1]
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS./ 5255003 / Dossier 387

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
---- Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
PROGRAMMATION LANGAGE BASIC NIVEAU 3

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE
---------- RUE G.TOURNEUR,1
6030 MARCHIENNE-AU-PONT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

75 22 43 U 22 R 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

22 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

Le dosssier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 11.11.1993 [1]
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: J.S. / 5255003 / Dossier 387

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : PROGRAMMATION LANGAGE BASIC NIVEAU 3
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION
Code Référence : 752203U22R1

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE
RUE G.TOURNEUR,1
6030 MARCHIENNE-AU-PONT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

387

VILLE DE CHARLEROI
10 DEC. 1992
EDUCATION-FORMATION-CULTURE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :
   Provincial et communal

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   ECOLE INDUSTRIELLE

   1 RUE Tourneur
   6030 MARCHIENNE AU PONT

   n° matricule : 5.255.003
   n° de téléphone : 071 516088

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - 1. LANGAGE BASIC Niveau 3

75 22 03 U 22 A 1

3.Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page(s)

4.Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°2 de 1 page(s)

5.Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de qualification du degré supérieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. :

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - 1 - Niveau 3
La dénomination du langage apparaîtra dans le libellé de l'attestation.

8. Programme du (des) cours :
   repris en annexe n°4 de 1 page(s)

9. Fixation des capacités terminales :
   repris en annexe n°5 de 1 page(s)

10.Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de 1 page(s)

ANNEXE 1
Date:
10/12/92

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. poursuivre l'apprentissage de la programmation au travers d'un langage;
2. former l'étudiant à la démarche algorithmique et, d'une façon générale, à la manière spécifique dont l'informatique aborde les problèmes;
3. familiariser l' étudiant avec le traitement des données dynamiques.

ANNEXE 2
Date:
10/12/92

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

- Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivante :

  INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 2
  (dans le langage choisi)

  L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

- Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F. suivante :

  INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 2
  (dans le langage choisi)

  ou de la formation courte de régime 2 correspondante :

  INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 2
  (dans le langage choisi)

ANNEXE 3
Date:
16/12/92

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Durant les temps d'utilisation de l'ordinateur, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4
Date:
10/12/92

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit être capable de maîtriser et d'appliquer les notions suivantes:

- Structures dynamiques : arbres, graphes.

L'étude des instructions et commandes spécifiques au langage choisi se fera en corrélation avec la découverte des connaissances et procédés algorithmiques décrits ci-dessus.

Une attention particulière sera accordée à l'architecture de la programmation et à sa documentation.

Il est nécessaire que le service d'inspection soit informé du choix du langage au travers des horaires notamment.

ANNEXE 5
Date:
10/12/92

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE 6
Date:
10/12/92

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant